Cette action est cofinancée par le Fonds Social Européen

Appel à propositions

Actions de Formation pour l'Emploi d'Entreprendre Ensemble

Initiation aux bases des métiers du gros œuvre

1. Contexte :

L'association a pour objet, sur le bassin d'emploi de la région dunkerquoise, de favoriser le retour à l'emploi, la formation tout au long de la vie, l'insertion sociale et professionnelle, le maintien, le développement de l'activité et de l'emploi ainsi que l'aide à la création et à la reprise d'entreprise, et ce, notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire ou encore de l'intégration à l'emploi des personnes souffrant de handicaps ou des personnes âgées dépendantes.

Elle développe ses activités en partenariat avec les acteurs institutionnels, économiques et sociaux intervenant sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque et de la Flandre dunkerquoise.

Entreprendre Ensemble porte notamment :
-La Maison De l'Emploi
-Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
-La Mission Locale
-L'Ecole de la 2ème chance Côte d'Opale
-Le Bureau Information Jeunesse
-L'Espace Information sur la Formation
-La promotion de l'Economie Sociale et Solidaire

Entreprendre Ensemble bénéficie du soutien de l'Union Européenne et des principaux acteurs institutionnels, économiques et sociaux intervenant sur le territoire avec qui elle construit l'ensemble de ses plans d'actions.

A l'aide de financement dans le cadre du PLIE (Fonds FSE), Entreprendre Ensemble met en œuvre des Actions de Formation pour l'Emploi (AFE) pour les participants du PLIE, demandeurs d'emploi jeunes et adultes (DELD voir TELD, BRSA, habitant des Quartiers Politiques de la Ville).
Ces actions visent à monter en compétences ces publics afin d'accélérer leur retour à l'emploi. Ces compétences sont celles recherchées par les employeurs dans tous les domaines d'activité visés. Une fois acquises par les publics, elles leur permettent d'augmenter leur employabilité.

2. Descriptif de la prestation :

Entreprendre Ensemble souhaite être accompagné par un partenaire du territoire dans une démarche de formation et d'insertion professionnelle dans le domaine des travaux publics.
En effet, afin de faciliter l'accès à l'emploi de demandeurs d'emploi sur des postes tels maçons, coffreur bancheur notamment dans le cadre de l'application de clauses insertion. Entreprendre Ensemble souhaite former de **6 à 10 personnes en insertion sur une initiation aux bases des métiers du gros œuvre** comprenant les compétences suivantes:

- Lecture de plan: lire un plan d'ensemble, de coffrage et de ferraillage – 35h
  - Etude de la constitution et du contenu de différents dossiers de plan (vue en plan, coupe verticale, coupe horizontale)
  - Savoir se repérer par rapport à ces différents plans (repères chiffres et lettres)
  - Savoir décrire un plan de ferraillage (semelle, poteaux, poutres, autres éléments spécifiques)
  - Lecture de plan béton armé (repère chiffres et lettres)

- Réalisation d'ouvrages verticaux en béton armé au moyen de banches selon les règles de sécurité – 70h
  - Monter, démonter et stabiliser ou stocker des panneaux de banches.
  - Réaliser de A à Z le mode opératoire d'une banche en hauteur standard sur des longueurs demandant des accouplements.
  - Poser en qualité différents types d'inserts (réservations / huisseries).
  - Réaliser un ferraillage courant et couler dans les règles de l'art un béton banché.

- Initiation au ferraillage – 21h
  - Connaitre les différents types d'armatures
  - Assurer la fabrication : coupe, façonnage et assemblage des aciers
  - Poser des armatures

- Réaliser des murs avec ouvertures en parpaings dans les règles de l'art – 70h
  - Bâtir des maçonneries de parpaings
  - Réaliser des enduits hydrauliques traditionnels
  - Réaliser des ouvrages de finition (seuils, appuis)

- Initiation à la pose de bloc de béton cellulaire et de monomurs – 21h
  - Les règles de mise en œuvre des monomurs et des blocs de béton cellulaire
  - Réalisation d'un ouvrage simple de bloc de béton cellulaire et de monomurs

- Gestion des déchets de chantier – 7h

- Habilitation échafaudage R408 – 14h

Les durées de chaque plot de compétences sont données à titre indicatives, cependant la durée totale de formation ne pourra dépasser 250h.

Calendrier de l'action :
- démarrage le 2 ou le 9 mai 2017
- fin au plus tard le 30 juin 2017

Lieux de l'action : territoire de la communauté urbaine de Dunkerque

3. Modalités de réponse

L'organisme de formation proposera un parcours complet de formation correspondant à cette **initiation aux bases des travaux publics**
Sa réponse comportera :
- les modalités de positionnement, organisation d'une réunion d'information collective, passage de test et entretien. **Les exemples de tests et guide d'entretien devront être fournis.**
- les contenus pédagogiques, modalités et volumes horaires **des différents modules qui composent cette initiation**
- les prérequis attendus : niveau, diplôme, expérience, aptitude physique
- les ressources allouées à l'action : humaines et matérielles avec CV des formateurs, photos des plateaux techniques et matériels utilisés,
- les références en matière de formation de publics en insertion

- devis précisant le **cout horaire par stagiaire et le nombre de stagiaire minimum requis** pour constituer un groupe. **Les variations du coût horaire selon le nombre de stagiaire seront précisées**. Le tarif sera indiqué en HT et TTC, et l'organisme précisera s'il est non assujetti à la TVA
- **les modalités de suivi administratif** notamment en ce qui concerne les convocations qui seront effectuées par le prestataire.
- les coordonnées des personnes référentes de l'action au niveau commercial, administratif et pédagogique.
- un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'action

Réponse à envoyer sous format électronique (< à 10 M0) par email à

jerome.swyngedauw@eedk.fr **avant le 14 avril 2017**

4. Conventionnement, suivi et facturation

4.1 Conventionnement

Avant le démarrage des actions, une convention sera signée entre le prestataire retenu et Entreprendre Ensemble. Cette convention, précisera les modalités de partenariat entre le prestataire et Entreprendre Ensemble notamment les informations suivantes :

- Les dates de réalisations des actions de formation
- L'intitulé de formation ;
- Le nombre d'heures ;
- Le nombre de bénéficiaires ; les noms et prénoms des bénéficiaires
- Le coût pédagogique horaire ; le coût global
- Le nombre d'heures par module pédagogique …

4.2 Suivi des actions

La traçabilité des heures de formation se fera par le biais de feuilles d'émargement collectives hebdomadaires précisant les noms des stagiaires, les horaires de présence signées à la ½ journée par le stagiaire et par le formateur. Ce document doit comprendre les logos de l'ensemble des financeurs. Un modèle de feuille d'émargement conforme sera fourni au prestataire retenu avant le démarrage de l'action.
Le partenaire devra se soumettre à tout audit qualité ou de contrôle de la part des financeurs y compris des organismes de contrôle des instances communautaires au même titre qu'Entreprendre Ensemble.

4.3 Facturation et règlement

A l'issue de la formation, le prestataire devra transmettre une facture au prorata des heures effectivement réalisées accompagné des pièces justificatives exigées.
Le règlement de la prestation se fera au vu des éléments quantitatifs et qualitatifs fournis.

4.4 Obligations liées aux cofinancements FSE

Le prestataire devra faire figurer les logos du FSE sur tous les documents et supports utilisés dans le cadre de cette action : convention, feuilles d'émargement, attestation de formation, site internet, bilans, tableau de suivi notamment…
Une information sur le co-financement FSE devra être faite de manière systématique auprès des participants.

5. Calendrier

Date limite de réponse : 14 avril 2017

Organisation d'une réunion d'information collective : semaine 17

Période d'engagement et de réalisation des actions de formation : du 14/04/17 au 31/12/2017